

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 243-201-1913 relatif à la protection des Colonies et Pays de protectorat contre la propagation des maladies des végétaux.

n° 243-201-1913

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 juillet 1913

Numéro JO
n° 201 du 31/07/1913

Date du numéro
31 juillet 1913

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 Vu le décret du 6 mai 1913, relatif à la protection des colonies et pays de protectorat contre la propagation des maladies des végétaux

Vu la circulaire ministérielle n°1093, en date du 2 juin 1913 prescrivant de promulguer aux colonies le décret précité ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte Française des Somalis, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 6 mai 1913 relatif à la protection des colonies et pays de protectorat, contre les propagations des maladies des végétaux. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

A. BONHOURS.